

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2025

PJJ D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« économiques »,

insérer les mots :

« et associatifs »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons que les acteurs associatifs mahorais soient directement associés à la reconstruction de l'île.

En l'état, l'article premier ne prévoit que d'associer les collectivités et les acteurs économiques à l'organisation et l'administration de l'établissement en charge de coordonner les travaux de reconstruction à Mayotte.

La reconstruction ne peut se faire uniquement sous un angle économique et sécuritaire. L'étude d'impact du présent projet de loi insiste particulièrement sur la nécessité de réduire les coûts, et en parallèle un général a été chargé par le Premier ministre de "préfigurer" l'établissement en charge de

coordonner la reconstruction. Nous souhaitons que l'accès aux droits et l'action sociale soient des angles privilégiés dans la reconstruction, et pour cela des acteurs associatifs doivent participer.

Rappelons qu'à Mayotte plus du trois quarts des habitants vit sous le seuil de pauvreté. Dans un rapport de 2020, le Défenseur des droits affirmait que les droits fondamentaux n'étaient « pas effectifs » sur l'île, pointant notamment le « manque d'infrastructures de soins et d'éducation ».